



■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 16 mai 2022  
Séance du 2 mai 2022

## 4 Compte administratif 2021 - compte de gestion 2021

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. AKABLI, Mme SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, Mme HAMADOUCHE, MM N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM ZAHRAOUI, EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, KA, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme SOW	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme SENET	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS, Mmes JAJAN, MEHADJI, M. NACHITE	4
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	35
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

■ Date de la convocation : 10/05/2022

■ Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion dressé par monsieur le Trésorier constitue l'arrêté des comptes de la collectivité.

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement ;
- le résultat d'exécution de la section d'investissement ;
- le besoin de financement de la section d'investissement.

Le document annexé, présente pour le budget principal :

- le budget primitif ;
- les décisions modificatives de l'exercice 2021 ;
- les autorisations spéciales qui s'y attachent ;
- le détail des dépenses et des recettes ordonnancées, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- la reprise des résultats de l'exercice 2020 ;
- l'état des restes à réaliser.

Les résultats de l'exécution budgétaire 2021 tels qu'ils figurent au compte administratif peuvent ainsi être présentés comme suit :



Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	13 064 857,79 €	12 448 014,28 €	-616 843,51 €
Résultat 2020 (D001)	4 090 296,76 €		-4 090 296,76 €
<b>Résultat de clôture de la section d'investissement</b>			<b>-4 707 140,27 €</b>
Restes à réaliser 2021	6 103 192,23 €	5 880 480,31 €	-222 711,92 €
<b>Besoin de financement</b>			<b>4 929 852,09 €</b>

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Réalisé 2021	46 299 129,34 €	50 956 972,90 €	4 657 843,56 €
Résultat 2020 (R002)		4 110 505,29 €	4 110 505,29 €
<b>Résultat de clôture de la section de fonctionnement</b>			<b>8 768 348,85 €</b>

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est excédentaire de 8 768 348,85 €. Il est affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Par conséquent, le résultat global avec reports est excédentaire à 3 838 496,76 € (différence entre le résultat de la section de fonctionnement et le besoin de financement). Cet excédent est reporté en recette de fonctionnement au budget 2022.

Vous êtes appelés à voter.



■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2121-31 et L1612-12,  
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,  
Vu la délibération n°4 du conseil municipal en date du 14 mars 2022,  
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 mai 2022,  
Vu les documents ci-annexés,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN ne prend pas part au vote.

Votants : 34

Pour : 32

Contre : 2

Abstention : 0

■ **Décide à la majorité :**

**Article 1<sup>er</sup> :** de désigner, Monsieur Babacar N'DIAYE, président de séance.

**Article 2 :** d'adopter, pour le budget principal, le compte administratif 2021 et d'arrêter les résultats tels qu'ils figurent au rapport de présentation.

**Article 3 :** de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par monsieur le Trésorier, n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

**Article 4 :** de valider définitivement le report des résultats 2021 sur le budget primitif 2022, voté par délibération n°4 en date du 14 mars 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Date d'affichage : **17 MAI 2022**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ....**19 MAI 2022**.....

et publication ou notification le ....**19 MAI 2022**.....

affiché le ....**17 MAI 2022**.....

CREIL, le ....**19 MAI 2022**.....

Pour le Maire et par délégation

La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »

Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 19/05/2022  
Reçu en préfecture le 19/05/2022  
Affiché le 17/05/2022   
ID : 060-216001743-20220516-DLRG220516004-DE